

222C0670  
FR0014007XT1-FS0201

23 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ARCHOS**  
(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 22 mars 2022, la société Yorkville Advisors Global LP<sup>1</sup> (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS<sup>2</sup> et détenir, à cette date, 176 800 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 9,55% du capital et 9,54% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA).

Le déclarant a précisé détenir, au 21 mars 2022, 96 800 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 60 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 3), convertibles jusqu'au 15 octobre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS<sup>4</sup>, et (ii) 300 obligations convertibles en actions (OCA Tranche 4), convertibles jusqu'au 15 décembre 2022, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 851 959 actions représentant 1 852 311 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière le 16 mars 2022).

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société ARCHOS des 17 mars, 21 septembre et 15 décembre 2021.